

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — Demain, jour de Noël, le Censeur ne paraîtra pas.

LYON, 24 DÉCEMBRE 1845.

Nous avons dû nous expliquer nettement et franchement sur la grave affaire de la réforme électorale. Nous ne pensions pas, en le faisant, causer aucune surprise à personne. D'où vient donc que la *Gazette de France* s'étonne des observations contenues dans notre numéro du 18 décembre ?

Que disions nous ? Qu'il y a réforme et réforme, procédés et procédés pour y arriver. Nous nous prononcions contre toute réunion générale des journalistes ; nous restions en ceci fidèles à nos doctrines. Nous ne voulons refuser le concours d'aucun parti pour arriver à la réforme, mais nous ne voulons pas pour cela qu'on se confonde, qu'on se mêle, qu'on fasse crier à l'alliance carlo-démocratique. Nous ne voulons pas qu'on puisse nous reprocher d'avoir oublié notre passé, nos traditions, car on ne peut pas scinder l'existence d'un parti sans compromettre son avenir. Vous, messieurs de la légitimité, vous avez vos principes, vos antécédents, votre personnel ; nous, nous avons aussi nos précédents, nos principes, notre personnel, et nous tenons avant tout à ne rien faire qui puisse porter atteinte à sa considération.

Si la réforme a son importance, la conservation de notre considération n'en a pas moins ; nous nous sommes vus de trop près les uns et les autres dans des rangs diamétralement opposés, pour pouvoir aujourd'hui délibérer en commun. Que penserait le pays s'il nous voyait aussi oublieux de nos vieilles querelles ? Il penserait qu'elles n'étaient pas fondées, que ce n'était qu'une comédie que nous jouions de part et d'autre. Comme, Dieu merci, nous marchions franchement alors dans les voies où nous sommes encore en ces temps-ci, nous ne voulons pas contribuer à briser l'unité morale de notre parti pour arriver quelques jours plus vite à la réforme ; elle est dans la force des choses, et nous l'obtiendrons infailliblement. Voilà pourquoi nous disions qu'il y a procédés et procédés pour y arriver.

Mais, nous dit la *Gazette*, où avez-vous vu quelque part que les journalistes radicaux et légitimistes dussent se réunir pour délibérer en commun ? — Nous l'avons vu dans tous vos articles, qui ne parlaient que d'un seul congrès, dans les articles des journaux de la gauche dynastique, qui ne mentionnaient pas de réunion distincte. *L'Esprit Public*, dans ses appels aux journalistes des départements, faisait bien comprendre qu'on délibérerait en commun. Toutefois, si nous nous sommes trompés sur ce point, si nous avons mal compris la *Gazette* et les autres journaux réformistes, nous en sommes aises.

Cependant, comme l'idée d'une seule réunion des journalistes des divers partis aurait pu se faire jour, et peut-être avoir gain de cause contrairement même aux vues de la *Gazette*, nous ne regretterons pas d'avoir témoigné sans détour notre désapprobation pour toute mesure de ce genre. Nous ne vou-

lons pas de délibérations en commun ; nous ne pouvons pas nous mettre ainsi sous le coup de justes reproches. Vous voulez, dites-vous, Messieurs de la *Gazette*, que tout citoyen inscrit sur le livre des contributions soit électeur et éligible. Déclarez-le collectivement, rien de mieux ; de notre côté, nous déclarerons que nous voulons que tout citoyen inscrit sur le livre des contributions soit électeur et éligible, et la réforme que nous réclamons n'y perdra rien, car deux et deux font quatre de même que quatre fois un font quatre.

La manière d'opérer ne peut pas nuire aux forces numériques de la réforme, tandis qu'une réunion collective aurait nécessairement altéré la force morale de la démocratie, et comme, en fin de compte, la réforme que vous demandez est démocratique, il faut avant tout être soucieux de n'altérer en aucune manière la puissance morale de notre parti.

La *Gazette* a paru s'étonner aussi de nous voir parler de refus de l'impôt à propos de la réforme. Il nous semble que sur ce point nous avons été d'une grande clarté ; cependant, puisque nous n'avons pas été bien compris, expliquons-nous plus catégoriquement que jamais.

Voilà bientôt quatorze à quinze ans que les légitimistes et nous radicaux demandons la réforme électorale ; ni les pétitions, ni les discours, ni les tournées de députés n'ont fait défaut. Eh bien ! qu'avons-nous obtenu ? Pas la moindre concession. Il n'y a pas de raison pour qu'avec les mêmes moyens on ne reste encore quinze ans avant d'obtenir même l'adjonction des capacités. Examinez le langage de l'*Époque*, et vous verrez comment le gouvernement entend accueillir nos réclamations ; le parti en est pris, elles seront rejetées impitoyablement. Devant ce rejet, que ferons-nous ? De nouvelles pétitions ? On les rejettera encore ; et il n'y a pas de raison pour que cela ait un terme, car notez bien, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, que le corps électoral est assez fidèlement représenté par la chambre des députés.

Pour sortir de l'impasse où nous nous trouvons, nous ne voyons guères que deux moyens : ou une révolution, et la *Gazette* n'en veut pas, ou le refus de l'impôt. On peut avoir des cas de refus de l'impôt en dehors d'une violation expresse de la chartre. Le rejet des propositions de réforme peut être un de ces cas. La *Gazette* est-elle décidée, lorsque les pétitions auront échoué, lorsqu'il sera bien démontré qu'on ne peut pas obtenir la réforme par la voie des pétitions, à se mettre à la tête du refus de l'impôt ? Ses adhérents sont pour la plupart riches et paient de grosses contributions ; le jour où le gouvernement se sera placé par eux dans l'alternative, ou d'accorder la réforme, ou d'être exposé à se voir refuser l'impôt par un bon nombre de citoyens notables, il prendra peut-être le parti de céder et d'entrer en voie de conciliation. Jusque-là il s'en gardera bien, et il criera : Vos réformes sont des révolutions ; nous n'en voulons pas. Il faut donc trouver un moyen légal pour amener le gouvernement à en vouloir. Ce moyen, nous l'indiquons à la *Gazette* ; qu'elle le pèse. Nous nous étonnons même qu'elle n'y ait pas

recours, après les diverses dissertations que nous lui avons vu faire sur la légalité du refus de toute contribution par ceux qui ne jouissent pas de leurs droits électoraux. Qui veut la fin veut les moyens, et nous qui voulons la fin, nous voudrions qu'on avisât à s'occuper des moyens ; mais comme tout en voulant la fin nous ne pensons pas qu'elle justifie les moyens, nous voulons qu'on choisisse ceux qui, sans s'écarter de la légalité, sont efficaces. Nous sommes peu édifiés sur ceux qui ont été uniquement employés jusqu'à ce jour. Nous ne doutons pas de la force de l'opinion ; nous la croyons bien puissante. Toujours est-il qu'il lui faut trouver un courant ; autrement elle peut être indéfiniment comprimée.

Ces explications feront, nous le pensons bien, cesser la surprise que la *Gazette* a pu éprouver à la lecture de notre article du 18 de ce mois, et lui feront peut-être comprendre aussi sur quel terrain nous appelons les partisans de la réforme.

Le *Courrier de Lyon* revient encore sur la nécessité d'enlever au jury l'appréciation des circonstances atténuantes ; il lui impute toutes les erreurs qui peuvent avoir lieu dans les affaires criminelles et tous les actes de faiblesse qui peuvent se produire. Mais que dirait-il si nous, de notre côté, nous les imputions à la magistrature ; si nous disions que, lorsque le jury se trompe, c'est qu'il n'a pas été suffisamment éclairé par le ministère public ; c'est aussi que l'instruction n'a pas été bien faite et les débats mal dirigés ? Nous aurions belle carrière, ce nous semble, pour nous livrer à d'interminables récriminations.

Paris, le 22 décembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'édition du *Times* de samedi au soir est arrivée ce matin à Paris par voie extraordinaire ; elle a été mise presque aussitôt sous les yeux de M. le ministre des affaires étrangères, qui a envoyé immédiatement aux Tuileries, où le roi est revenu depuis deux jours, l'extrait sur lequel il venait de jeter les yeux.

Le *Times*, dans sa première édition, annonçait que les plus graves difficultés s'étaient présentées au sujet de la recomposition du cabinet anglais, et lord Russell renoncerait probablement à la mission qu'on lui avait confiée. La seconde et la troisième édition du même journal confirment cette nouvelle, et font connaître que lord John Russell est allé à Windsor-Castle pour résigner entre les mains de la reine les pouvoirs qui lui avaient été confiés. Par suite de cette démission, la reine avait mandé auprès d'elle sir Robert Peel qu'elle avait chargé de reconstituer le cabinet.

Ainsi, comme il arrive souvent pendant les crises ministérielles, la nouvelle qui était vraie hier ne l'est plus aujourd'hui. Peut-être la nouvelle qui est exacte à présent sera-t-elle contredite demain.

On n'a point encore de détails sur les motifs qui auront dissous le cabinet que lord John Russell venait de former. Mais les personnes qui sont au courant de ce qui se passe dans le sein des partis, au delà du détroit, pensent que lord Landstowne est la cause principale de cette prompte dissolution ; que, mécontent de n'être rien dans l'administration whig, il a développé les germes de divi-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 DÉCEMBRE.

L'ŒIL DU MAÎTRE.

Gènes est sinon la plus belle, du moins la plus fastueuse, la plus splendide ville de l'Europe.

Nulle part le marbre, le porphyre et les pierres les plus rares ne s'étaient avec une aussi étonnante prodigalité sur les façades des temples, des palais et des établissements publics.

C'est vraiment la cité merveilleuse, l'entassement d'édifices le plus inouï que puisse concevoir l'imagination dans ses jours de fantaisie architecturale. Si tous ces monuments étaient aussi beaux qu'ils sont riches, Gènes serait la ville sans égale, le rêve et l'amour des poètes et des artistes ; mais, par malheur, toutes ces grandes choses sont les produits de la richesse commerciale et non les fruits du génie d'une nation ; on sent trop qu'elles n'ont pas été destinées à satisfaire les yeux d'un peuple intelligent et délicat dans ses exigences monumentales. Ce qui a manqué aux Génois pour élever sous le ciel les plus admirables demeures que l'homme ait pu se bâtir, ce n'est ni les millions pour payer les ouvriers, ni la générosité ; c'est le sentiment du beau ; c'est ce qui donne du prix aux matières les plus viles pétries par de savantes mains ; c'est ce qui fait que la statue d'argile sur laquelle a passé le souffle de l'inspiration a plus de valeur que l'idole d'or pur ciselée par un grossier artisan. Aussi Gènes reste-t-elle comme à peu près isolée dans son orgueil, et est-elle presque réduite à s'admirer elle-même ; elle n'a ni le charme attractif de Florence, ni la mélancolie de Pise, ni la solennité de Rome, ni la gaieté de Naples, ni le romantisme de Venise. C'est le plus souvent le hasard des itinéraires qui conduit le voyageur dans ses murs. Celui-ci, d'ordinaire, ne se détourne pas de son chemin pour aller jouir du spectacle de ce luxe miraculeux ; il ne fait que passer dans la cité superbe. Il voit, il rend justice à ce luxe inouï de décoration extérieure, et il s'empresse de remonter dans sa voiture ou de prendre passage à bord du prochain paquebot pour aller chercher ailleurs, en face d'autres objets moins riches, mais d'une forme plus simple, plus exquise et plus belle, les émotions de l'art, les souvenirs de l'histoire, les douceurs de la poésie.

Mais ce n'est pas seulement dans le côté apparent des choses qu'éclate la somptuosité des demeures génoises ; ces gigantesques palais de marbre, ces maisons de plaisance entourées de si admirables massifs de verdure, ne réservent pas seulement des surprises au passant, juge modeste de l'éclat et de la profusion des ornements qui les décorent ; l'intérieur de ces édifices répond à l'opulence du dehors. Au dedans, ce sont des salons éblouissants, dont les lambris ont coûté des sommes énormes, dont les murs sont tapissés de lapis-lazuli, des cabinets dont le plancher est pavé de pièces d'or. Les tableaux des plus grands maîtres de toutes les écoles y sont réunis dans d'éblouissantes galeries ; des statues d'un prix inestimable,

ouvrages des sculpteurs de l'antiquité ou de la Renaissance, s'y montrent dans leur chaste nudité ; on y voit des dressoirs où s'entassent des vases et des plats d'argent ciselés par Ghiberti et Benvenuto Cellini, et des chandeliers du Sansovino.

Et, disons-le encore, ces palais sont habités par des femmes d'une magnifique beauté ; grâce à Dieu, les nobles dames de Gènes, sous ce rapport, n'ont pas dégénéré : elles sont tout aussi charmantes que leurs aïeules, dont les portraits peints par Van Dick, ravissantes physionomies entourées de nuages de satin, de velours et de dentelle, sont ce qu'il y a de plus précieux peut-être dans les plus riches salles de ces maisons aristocratiques.

Les fortunes particulières sont encore, à Gènes, en proportion de la richesse des palais, des ameublements et des décorations. Il n'est pas rare de voir dans les bals étinceler sur la tête, autour du cou, au poignet des belles dames de la noblesse et même du commerce, des parures de diamants estimées à plus d'un million. On nous a parlé, à Gènes, d'une dame qui avait reçu de son fiancé, entre autres présents de noces, un collier de perles de trente-deux pieds de longueur ; le coiffeur déployait des miracles d'habileté toutes les fois qu'il s'agissait d'enrouler, de tresser dans les cheveux de cette dame ce lien d'un prix inestimable. Ce n'était que l'épouse d'un négociant, et, vrai, les marquises et les duchesses enviaient ce collier bourgeois.

Or, quelque temps avant la grande révolution française, époque de calme et de torpéur, comme toutes celles qui précèdent les grands orages politiques, pendant que la société européenne s'abandonnait aux langueurs du sybaritisme en attendant un terrible réveil, cette dame, dans tout l'éclat de la beauté et de la jeunesse, faisait un peu parler d'elle dans les casinos et dans les salons de Gènes-la-Superbe.

Ce n'est pas qu'elle eût donné prise à la chronique scandaleuse de la ville par une conduite excessivement légère ou par une infraction avérée à ses devoirs d'honnête femme, ce qui eût fait tomber de son front la sainte couronne de la sagesse et de l'honneur, plus précieuse cent fois que son interminable diadème de perles fines pèchées au fond des gouffres de Ceylan ; seulement elle avait distingué un jeune étranger plus qu'il ne convenait au puritanisme extérieur de nos mœurs actuelles, et sa préférence marquée pour ce sigisbé, venu de si loin qu'on ne savait au juste quelle était sa patrie, était un inépuisable sujet d'entretien et d'étonnement pour les oisifs et les petits maîtres du monde élégant.

L'étranger était jeune, avons-nous dit ; nous ajouterons que comme homme sa personne n'offrait rien de remarquable, et que cent jeunes gens de la haute société génoise étaient beaucoup plus beaux, beaucoup mieux faits, beaucoup plus spirituels que lui ; mais sa tenue était toujours irréprochable dans sa rigoureuse simplicité ; mais il avait de beaux cheveux noirs fins et abondants, d'où s'exhalaient des senteurs douces et vagues ; mais il demeurait imperturbablement sérieux et plein de respect au milieu de la folle gaieté de la jeunesse italienne qui l'entourait ; et il paraît que ces cheveux noirs, cette mise simple et élégante, ce sérieux et ce respect tenaient lieu aux yeux de Mme B... d'autres qualités assez précieuses

pourtant dont était privé Juanito, qui, du reste, se donnait pour un gentilhomme d'ancienne race. Il était fier comme un descendant de Pélagé, ou tout au moins comme un petit-fils de Fernand Cortez ou de Gonzalve de Cordoue.

Le fait est qu'elle ne jurait que par son Juanito, et qu'elle se montrait en tous lieux accompagnée de ce soupirant étranger, qui ne la quittait pas plus que son ombre.

Allait-elle à la promenade, en soirée, au spectacle, Juanito était là qui portait l'ombrelle, ou le bouquet, ou le mantelet ouaté. Le premier rendu à la toilette du matin dans le charmant hodoir de la belle Génoise, il était le dernier à la quitter le soir et à effleurer du bout de ses lèvres la main gantée de sa beauté, lorsqu'elle revenait sur le seuil de son orgueilleuse demeure.

Ce fut au point que le mari, M. B..., l'homme le plus insoucieux jusqu'à la pour tout ce qui se rapportait à certains petits désagréments de la vie conjugale, parut s'émouvoir des assiduités de M. Juanito auprès de sa belle moitié.

Il suivait d'un œil inquiet et scrutateur les phases de cette liaison.

Ses amis les viveurs en faisaient des gorges chaudes ; ils ne comprenaient pas que cet homme si spirituel, qui avait toujours professé une philosophie si large et si tolérante à l'endroit de la galanterie et des méfaits matrimoniaux, prît la mouche pour si peu de chose.

Les maris sensés et débonnaires déclaraient que M. B... avait tort de ne pas voir d'un œil indifférent des relations innocentes et autorisées par l'usage, d'autant plus que sa femme avait toujours pressé pour être très attachée à ses devoirs et qu'elle était incapable de mal faire.

Les maris jaloux se taisaient, mais ils approuvaient *in petto* la conduite de leur confrère ; ils s'étaient dit bien des fois que la société italienne était absurde sous le rapport du sigisbéisme, et que les Turcs, qui tiennent leurs femmes sous clef, comprennent bien mieux la vie et se font une idée bien plus exacte de la fragilité du beau sexe.

Les femmes se contentaient de murmurer entre elles ou à leurs amis les plus intimes :

— Il n'est pas beau, mais il n'y a rien à dire puisqu'elle l'aime.

Poveretta !

Tant il y a que M. B..., depuis un mois que duraient les platoniques amours de sa femme et de Juanito, s'était fait la réputation d'un véritable Othello.

Ce n'est pas qu'il eût rien perdu de sa gaieté habituelle, qu'il eût moins de verve et d'esprit que d'habitude, qu'il eût l'air de faire fi des petits soupers avec les *prime donne* de l'Opéra et des parties de campagne avec les jeunes *ballerine* du Grand-Théâtre. Au contraire, il était plus amusant, plus galant que jamais ; il s'esquissait seulement lorsqu'on s'attentait le moins à le perdre, lorsque l'ivresse arrivée à son comble promettait les plus aimables joissances ; dans ce cas, on pouvait être certain de le rencontrer non loin du lieu où se trouvait Mme B..., accompagnée de l'adoré et respectueux Juanito.

sion qui pouvaient s'y trouver déjà. On dit encore que cette terrible question des céréales, dont le peuple a impérieusement indiqué la solution, rencontre des hésitations même chez les whigs, de même qu'elle a des sympathies parmi un certain nombre de Tories. Lord Minto est un de ces whigs hésitants. Faut-il croire que le cabinet Russell-Palmerston, après avoir compté ses adversaires et ses amis, a reconnu que les premiers étaient les plus nombreux, et qu'il n'aurait pas même une forte majorité aux communes, quand il accomplirait une mesure que réclament à grands cris les ports, et les districts manufacturiers, et l'Irlande?

La nouvelle du jour a été, quoi qu'il en soit, accueillie avec une joie très vive au ministère des affaires étrangères du boulevard des Capucines et dans les autres ministères où elle s'est répandue. Déjà même on s'y donne des airs de triomphe, et l'on semble dire : « Nous avons bien habilement manœuvré pour obtenir ce grand résultat. » Cette joie a pour le moins deux défauts. Elle est prématurée, et si la chance tourne encore, M. Guizot ne pourra plus faire dire par les *Débats* que lord Palmerston arrive naturellement aux affaires étrangères. Elle s'appuie en outre sur un mensonge. En effet, la dislocation du ministère anglais, qui n'était même pas encore né officiellement, n'a eu lieu que par des causes tout intérieures, et il faudrait connaître bien peu les partis en Angleterre pour penser qu'une influence venue du dehors a pu changer les vues et la détermination des whigs, ou donner du courage aux Tories.

Il faut seulement reconnaître que la reine, depuis dix jours, est soumise aux plus pressantes obsessions. Le roi lui a écrit, la reine lui a écrit; on lui a fait écrire par la princesse Clémentine, avec qui elle est liée. Il n'est pas certain qu'on n'ait point demandé à la reine des Belges d'en faire autant, pour décider Victoria à exclure Palmerston du ministère des affaires étrangères. La reine avait même risqué un mot dans ce sens auprès de lord John Russell, qui lui avait répondu : « Madame, le noble vicomte est plus digne que moi d'être premier ministre; s'il me sacrifie cette position, ce n'est pas du moins pour renoncer à celle de chef du département de l'extérieur, qu'il connaît mieux que personne au monde. » Et la reine se le tint pour dit. Si aujourd'hui elle a de nouveau recours aux Tories, c'est que les whigs ne s'entendent pas entre eux, car Victoria avait tout à gagner au retour des whigs, excepté la reconnaissance des Tuileries. Ce retour lui permettait de rendre les fonctions occupées autour d'elles par des dames Tories à ses amis d'enfance. De plus, comme Wellington, quoi qu'il arrive, ne peut pas maintenant rentrer au pouvoir, et qu'il n'avait, en 1841, accepté le commandement en chef de l'armée, que pour compenser l'infériorité dans laquelle il était, comme ministre, vis-à-vis de Robert Peel, premier lord de la trésorerie; qu'ainsi il va cesser aussi de commander en chef l'armée. Le retour des whigs permettait à la reine de donner le commandement à son mari. C'était une galanterie que lord Russell eût permise. Peel et ses amis s'y opposeront formellement.

On voit donc que la nouvelle situation n'est pas l'œuvre de la reine, à qui ce serait d'ailleurs supposer une influence qu'elle n'a point. Elle est le fait des whigs eux-mêmes. Et quant à Robert Peel, il reste à savoir, comme nous l'avons dit, si dans vingt-quatre heures son impuissance à former un ministère viable ne sera pas démontrée, ce ministère ne pouvant être ni pur Tory, ni pur Whig, et devant rencontrer dix fois plus d'obstacles pour sa formation, s'il est mixte, seule combinaison abordable.

Le *Moniteur* contient ce matin une ordonnance royale qui accepte l'offre faite par les sieurs général comte Baudrand, Charles Lafitte, Hippolyte Barillon, président et membres du conseil d'administration de la compagnie admise à soumissionner le chemin de fer de Paris à Lyon, et les déclare en conséquence concessionnaires dudit chemin pour une durée de jouissance de 41 ans 90 jours.

Cette ordonnance est précédée d'un rapport au roi de M. le ministre des travaux publics qui a pour but de la motiver.

Nous avons annoncé dès hier ce résultat. Le gouvernement, à la veille de l'ouverture des chambres et pour ne pas se trouver complètement désarmé en présence de tous les reproches qui vont lui être adressés à l'occasion des chemins de fer, a été très aise de montrer quelque apparence de sollicitude pour les intérêts publics. C'est ce qui nous a valu cette fois un billet cacheté sérieux et le fameux maximum de 41 ans 90 jours, alors que le même ministre qui décrétait ce maximum avait si éloquemment plaidé pour faire accepter par la chambre une durée de jouissance de 45 ans. Il y a même des gens qui prétendent, — ces gens-là sont bien méchants!

Enveloppé dans un ample manteau qui ne laissait paraître que deux yeux ardents et investigateurs, il rôdait la nuit, armé jusqu'aux dents, autour du péristyle des palais où se donnaient des fêtes dont sa femme faisait les délices, où tout le monde admirait sa beauté, la fraîcheur de ses perles et l'éclat prestigieux de ses diamants.

Quels sinistres projets rôdaient-ils dans sa tête pendant ces longues et fatigantes factions? On le saura tout-à-l'heure.

Quand M^{me} B... étincelait dans sa loge, attirant tous les regards et souriant doucement aux graves propos de l'impassible Espagnol, les gens qui venaient tout au théâtre, excepté le spectacle, qui professaient savamment la théorie des œillades et étudiaient curieusement la direction des lorgnettes, simples circonstances dont ils déduisent une infinité de conséquences surprenantes, des secrets de cœur ignorés de tous; ces gens-là découvraient dans quelque angle obscur du théâtre le mari attentif à tous les mouvements du *patito* et de sa dame; aussitôt, avec cette perspicacité qui les distingue, ils ne manquaient pas de présager quelque événement sinistre, tant il leur semblait lire d'étranges et fatales préoccupations dans les regards de M. B...

Enfin, un soir, ses amis ayant tenté vainement de le retenir à un souper où il s'était montré d'une gaieté délirante, gaieté dans laquelle on ne put empêcher de reconnaître une certaine affectation, un de ces messieurs le suivit dans l'intention de le catéchiser un peu, de lui faire sentir le ridicule qu'il se donnait d'être jaloux de sa femme ni plus ni moins qu'un épicier ou un courtier marron.

Mais M. B... n'était pas dans des dispositions favorables pour écouter de pareilles remontrances. Il s'élança comme un trait hors de la maison où avait lieu la fête, et se mit à courir à travers les strades étroites et tortueuses de la ville avec une vitesse telle que son ami, plus jeune que lui et à moins aussi ingambe, eut toutes les peines du monde à le suivre et à ne pas le perdre de vue dans le dédale de rues qu'ils parcouraient ténébreusement à la suite l'un de l'autre.

Cette poursuite haletante et désespérée inspira des idées fâcheuses à l'ami, qui se rappela, tout en courant à toutes jambes, que M. B... avait pris son épée avant de sortir; il était, du reste, sous l'empire d'une conversation récente qu'il avait eue avec un des amateurs de spectacle dont nous parlions tantôt, et il s'imaginait naturellement que l'époux, se croyant outragé, allait tenter quelque mauvais coup.

Le malheureux, se dit-il, il va se perdre! Fasse le ciel que j'arrive à temps pour l'empêcher de faire quelque sottise!

L'amitié lui donnant des ailes, en peu de secondes il s'était rapproché de M. B...; mais comme celui-ci arriva à la strada Balbi, il fit halte tout-à-coup en apercevant à quelques pas de là un palais illuminé, et l'ami, qui avait besoin de respirer, s'arrêta aussi, se promettant néanmoins de faire le guet et d'intervenir s'il jugeait que son ami allait s'engager dans quelque folle entreprise.

— Ah! pensa-t-il, il paraît qu'il y a soirée chez les C..., et que sa femme et Juanito s'y trouvent. Le voilà qui interroge les domestiques. Probable-

— que M. de Rothschild s'était entendu avec M. Dumon pour lui permettre de nous donner le spectacle de la petite comédie qui vient de se dénouer si heureusement au profit de la compagnie concessionnaire. D'après ces mauvaises langues, il aurait été convenu que la compagnie soumissionnerait à un chiffre supérieur à celui du billet cacheté, à la charge toutefois par le ministre d'accepter ensuite la soumission de la compagnie aux conditions dudit billet. Si cela est vrai, il faut rendre justice aux acteurs, ils ont parfaitement joué leur rôle.

Ceci posé, nous dirons que la solution de cette affaire présente tous les caractères d'une concession directe. Or, ce n'est pas là ce qu'avait demandé la chambre, et il y a évidemment illégalité dans la conduite du ministre. Il est vrai qu'en matière d'illégalité le pays doit être bien blasé depuis long-temps. Plus de la moitié des ministres ont tour à tour soutenu à la tribune ce qu'on pouvait se dispenser, sous sa responsabilité, d'exécuter certaines lois. C'est sous sa responsabilité que M. Dumon a violé la loi relative aux chemins de fer de Paris à Lyon. Est-il donc plus coupable que M. Duchâtel qui depuis long-temps n'exécute plus la loi sur la garde nationale, ou que M. Martin (du Nord) qui n'a jamais appliqué la plupart des lois qui concernent les congrégations religieuses?

— On assure que le ministère a mis pour condition à l'adjudication du chemin de Paris à Lyon qu'avant la fin de l'année toutes les compagnies qui ont fusionné auraient remboursé à leurs actionnaires les capitaux qu'ils ont dans leurs caisses. Ce remboursement commencera dès demain, et il se poursuivra, si cela est nécessaire, nuit et jour. On n'estime pas à moins de cent millions les sommes que d'ici au 31 décembre il fera entrer dans la circulation. On espère par là prévenir la crise commerciale qu'on redoutait pour la fin de cette année.

— Nous étions bien informés quand nous annoncions, il y a deux jours, que M. Théodore Humann n'avait pas accepté la recette générale de la Seine Inférieure. Le roi a signé hier une ordonnance qui nomme M. Lebègue, comte de Germiny, ancien receveur général du département de Saône-et-Loire, conseiller maître à la cour des comptes, à la recette générale de la Seine-Inférieure, en remplacement de M. Théodore Humann, démissionnaire.

On ne dit pas si M. Humann conservé la recette générale de Strasbourg, mais cela est probable. Dans ce cas, M. Bricogne, qui avait été nommé à son lieu et place, retournerait à Montpellier. C'est en prévision que les premiers arrangements pourraient être maintenus que la recette générale de Montpellier avait été offerte à M. Baudouin fils, pour prévenir les justes ressentiments de son père, et pour donner satisfaction aux réclamations du commerce de Rouen. Cette combinaison n'a échoué que par suite du refus persistant de M. Humann de se laisser envoyer en possession de la recette générale de la Seine Inférieure. Au reste, cette belle recette ne sortira pas de la famille, car M. de Germiny est le beau-frère de M. Humann.

M. Martin (du Nord) a annoncé à plusieurs députés son intention de proposer aux chambres, dans le cours de la prochaine session, l'augmentation du traitement des magistrats.

D'après les projets du ministre, le traitement des conseillers d'état serait porté de 12,000 à 15,000 fr.; celui des conseillers à la cour royale de Paris, de 8,000 à 10,000 fr. Les conseillers de cour royale de première classe, comme Bordeaux, Lyon et Rouen, recevraient 6,200 fr. au lieu de 5,200; ceux des cours de deuxième classe, 5,200 fr. au lieu de 4,200 fr.; enfin, ceux des cours de troisième classe, 4,200 fr. au lieu de 3,000 fr.

Les traitements des magistrats des tribunaux de première instance seraient augmentés dans la même proportion.

Nous pouvons donner cette nouvelle comme certaine. Nous ajouterons que ce sont des considérations politiques et électorales qui ont inspiré à M. Martin (du Nord) les propositions qu'il va soumettre à la chambre: Il sait que ces propositions, si elles sont combattues, ne le seront que par des membres de l'opposition; or, il a trouvé habile, à la veille des élections, de signaler ces honorables membres à la rancune des magistrats, en même temps qu'il stimulera l'ardeur de ceux-ci en leur montrant que le gouvernement s'est inquiété de leur position.

Nous croyons qu'il y a quelque chose à faire pour améliorer la situation des magistrats; mais cette réforme, dans notre opinion, devrait se lier à d'autres améliorations, que nous croyons désirables dans l'intérêt de la dignité et de l'indépendance de la magistrature, et nous voudrions que toutes ces questions fussent étudiées et abordées en même temps.

ment il veut savoir s'ils ont quitté le bal... Non, puisqu'il se met à l'écart et qu'il se cache entre ces deux colonnes, la tête inclinée et les deux bras croisés sur sa poitrine. C'est fâcheux tout de même qu'il ait du chagrin, un si bon garçon! Il n'est pas probable que sa femme le trahisse et lui préfère ce petit sapajou d'Espagnol. Qui sait pourtant? Qui peut sonder la bizarrerie de ces dames? Il est vrai que si elle le trompe, il ne l'a pas volé; j'en sais quelque chose... Mais voilà les chaises à porteurs qui arrivent à la file. Ce n'est pas celle-ci, ce n'est pas celle-là, ni cette autre... Ah! pour cette fois ce sont eux!

En effet, c'était la chaise de M^{me} B... Elle y entra, s'assit, et, comme la soirée était douce et tiède, elle daigna sortir par la portière sa belle main, dont se saisit l'heureux Juanito.

C'est dans cet état que se dirigea lentement vers l'hôtel B... le galant équipage, auquel chaque pas des porteurs imprimait un voluptueux balancement. C'était charmant à voir cette chaise délicatement dorée, couverte de délicieuses peintures, ces laquais à la riche livrée et ce jeune homme marchant gravement à côté, tenant avec respect dans sa main la main de la dame de ses pensées, avec laquelle il continuait sans doute un entretien intime commencé au milieu de l'enivrement du bal.

Alors M. B... quitta sa cachette et se mit à suivre la chaise dans l'ombre, rasant les palais, courbé, cherchant à étouffer le bruit de ses pas; il produisit sur l'esprit prévenu de son ami, qui ne perdait aucun détail de cette scène nocturne, l'effet d'un bandit corse à la piste d'une *vendetta* à travers les maquis du Fiumorbo.

— C'est sûr, il y aura du sang, se disait-il avec un serrement de cœur. Enfin la chaise s'arrêta devant le palais B...; la porte cochère s'ouvrit, et M^{me} B... et Juanito s'arrêtèrent un instant sur les marches. Tout en baissant la main de sa belle compagne, l'Espagnol trouva sans doute quelques mots agréables à lui dire, car un frais éclat de rire s'épanouit dans le silence solennel de la nuit; puis la porte se referma lourdement, et tout fut dit.

— Ils rient, les malheureux! pensait l'ami. Ce qui me console, c'est qu'il n'a pas tué sa femme et que toute sa vengeance tombera sur ce personnage si raide et si maussade. Il faut pourtant le sauver de la fureur d'un mari outragé ou qui croit l'être.

Ce disant, il allait s'élançer vers les deux personnes lesquelles il prévoyait une lutte horrible et imminente; mais, à sa grande stupeur, M. B..., au lieu de barrer le passage à Juanito, l'évita avec une intention marquée, et, en homme qui veut éviter d'être aperçu, il se glissa dans une ruelle étroite et sombre, voisine de sa demeure.

A peine l'Espagnol eut-il tourné l'angle du palais, qu'il revint sur ses pas, et il se trouva bientôt face à face avec son ami, déjà plus surpris qu'alarmé.

— Tiens, c'est toi? lui dit joyeusement M. B... Et que fais-tu ici à cette heure? Pourquoi as-tu quitté notre charmant souper? Allons, viens; retournons reprendre nos places à table. J'ai hâte de m'enivrer des regards de la divine Carmen, et de boire quelques verres de ce généreux vin de

Post scriptum. — 4 heures. — La neige fondue qui tombe depuis deux heures, et qui a commencé à faire de la capitale un magnifique cloaque, n'a pas empêché la plupart des députés qui sont déjà arrivés à Paris, et ils sont nombreux, surtout dans le parti ministériel, de courir cet après-midi à la salle des conférences. Le bruit s'était répandu ce matin, avec une rapidité extrême, que tous les arrangements relatifs à la constitution d'un ministère whig s'étaient rompus au dernier moment, et l'on était curieux de connaître les causes de cette rupture. Aucun ministre n'est venu au Palais Bourbon; mais, s'il faut juger de leur joie d'après celle qu'ont manifestée leurs amis, cette joie a dû être grande lorsqu'ils ont appris que, contrairement à toutes leurs prévisions, ils échappaient au péril de se trouver, à l'ouverture des chambres françaises, en présence d'une administration whig.

M. de Sainte-Aulaire fig, dont les relations avec l'ambassade anglaise sont connues de tout le monde, a été entouré par ses collègues, désireux d'apprendre de lui par quel revirement lord John Russell, dont le triomphe, au dire de M. de Jarnac lui-même, paraissait certain, avait été amené à remettre à la reine les pouvoirs que celle-ci lui avait confiés. Or, voici ce que M. de Sainte-Aulaire a raconté. La combinaison whig paraît avoir manqué pour deux causes. Au dernier moment, plusieurs des membres du futur cabinet se sont effrayés de l'effet que pourrait avoir sur la Cité leur avènement aux affaires, et ils n'ont pas voulu prendre sur eux cette responsabilité. D'un autre côté, on n'est pas tombé d'accord sur l'attribution des différents départements. Certains membres du ministère demandaient qu'on s'abstînt de placer lord Palmerston aux affaires extérieures et qu'on lui donnât seulement le portefeuille de l'intérieur. Lord Palmerston a déclaré que jamais il n'accepterait d'autre portefeuille que celui de ministre des affaires étrangères, et, sur cette déclaration, tout s'est trouvé rompu au moment même où toute la ville de Londres croyait que tout était terminé. La croyance à cet égard était telle que lord Aberdeen allait remettre les sceaux à la reine, sans se douter que John Russell, de son côté, se rendait auprès d'elle pour lui déclarer qu'il n'avait pu remplir la mission de former un nouveau cabinet. Lord Aberdeen a semblé sortir d'un long sommeil lorsqu'il a appris cette nouvelle, car il pensait bien que l'avènement des whigs était un fait accompli.

Les whigs paraissent avoir manqué de cœur et de résolution du dernier moment. Il est impossible d'expliquer autrement l'avortement que nous avons à constater.

Quoi qu'il en soit, rien n'assure que sir Robert Peel réussisse à reconstruire un ministère Tory, et il est très possible que d'ici à quelques jours nous apprenions qu'à son tour il a déclaré à la reine que, pas plus que lord John Russell, il ne peut mener à bonne fin la grave affaire dont elle a voulu le charger. Les gens qui croient que M. Guizot a complètement échappé à un grand embarras feront donc bien de modérer leur satisfaction, car, dans notre opinion, la crise anglaise n'est pas finie.

Afrique française.

Les nouvelles qui suivent sont données par le *Sémaphore* :

Après sa jonction avec le général Budeau, le général Jussuf eut l'idée de déguiser en des soldats réguliers d'Abd-el-Kader dix de ses spahis, et leur fit prendre la direction de Goudja, où l'on savait qu'Abd-el-Kader avait établi son bivouac. Ces spahis rencontrèrent un petit détachement de réguliers d'Abd-el-Kader, au nombre de dix à douze, et n'hésitèrent pas à les assaillir vigoureusement; tous ces réguliers furent massacrés, à l'exception d'un seul que nos spahis firent prisonnier et ramenèrent au camp, où les attendait le général Jussuf. Ce prisonnier fit connaître l'endroit véritable où Abd-el-Kader campait; à l'instant même le général Jussuf partit, bien que la nuit fût avancée, et, au moyen d'une marche forcée, il put arriver le jour même, à midi, à huit lieues de l'endroit d'où il était parti, au campement d'Abd-el-Kader, qui une heure avant seulement, prévenu par ses vedettes, avait levé le pied. Nos soldats trouvèrent encore des feux allumés et les vestiges d'une halte. Autour de ce campement, situé dans le voisinage de marais à peu près impraticables, rôdaient quelques femmes en haillons et des débris de misérables tribus. L'expédition a souffert des contrariétés de tout temps et de l'état des chemins, où la neige tombait avec abondance.

Nous lisons dans l'*Akhbar* :

ALGER, 18 décembre. — Des lettres particulières arrivées ici par le dernier courrier de l'Ouest annoncent que Sidi-Mohamed-Bouzzala, le véritable Bou-Maza, a été décapité chez les Flittas. On pense que cette exécution a été faite par ordre d'Abd-el-Kader, qui voyait avec inquiétude l'influence exercée par cet homme, que ses partisans appelaient le sultan. Ce dernier titre a été pris en outre par Sidi-Mohamed-ben-Abd-Allah, des Flittas, par Sidi-Abd-el-Kader-ben-Djelloul, des Sâmas, et par Sidi-Hassan, de Calah.

Scille, qui fait aimer, bien que les affreux Borgia lui aient fait une réputation déplorable. Mais qu'as-tu, mon cher ami? Est-ce que tu es malade? Par Bacchus! tu as l'air stupide.

— Ce que j'ai! ce que j'ai!... Sache donc que je ne suis pas dupe de tes airs évaporés; je t'ai suivi depuis ton départ du banquet. Tu nourris quelque funeste dessein contre ta femme et contre son sigisbé, et j'ai voulu l'empêcher...

— Oh! mon pauvre Montefeltro, je comprends tout maintenant: tu me crois jaloux, n'est-ce pas?

— Si je le crois? j'en suis sûr.

— Je pensais que tu devais mieux me connaître pourtant. Moi, jaloux! c'est une plaisanterie. Apprends donc que j'aime ma femme plus qu'aucun mari n'aime la sienne, que je l'honore, que j'en suis fier, que je donnerais ma vie pour elle, bien que je la trompe quelquefois sans conséquence, la pauvre enfant! que je l'aime plus que tout au monde, cent fois plus que je n'adore l'enchanteresse Carmen; mais je ne suis pas jaloux. Si ma femme me trahissait, je mourrais peut-être de chagrin, mais je ne la tuerais pas, je ne tuerais pas même son amant. Je me dirais que j'ai mérité mon malheur et que Dieu me punit des légèretés que je commets avec toi, Montefeltro, avec nos amis et nos maîtresses.

— Mais alors, pourquoi épies-tu leur liaison avec cette ardeur incessante et féroce qui te rend la fable de toute la ville? Pourquoi les suis-tu en tous lieux? Pourquoi tout-à-l'heure encore?...

— Pourquoi? je vais te le dire. Parce que je ne connais ni d'Adam ni d'Eve cet étranger qui a la bonté d'accompagner partout ma femme et de baiser son gant régulièrement deux fois par jour; parce qu'il peut bien être un véritable gentilhomme, comme il pourrait bien être un filou, et que ma femme, dans les soirées, dans les bals, les jours de gala et d'éclairage à *giorno* au théâtre, a dans ses cheveux, autour de son cou, à ses oreilles, à ses bas, en diamants et en perles, pour une valeur de quinze cent mille francs! Comprends-tu maintenant, mon pauvre ami, pourquoi j'épie les relations de mon épouse avec ce grotesque étranger, dont la position sociale ne m'inspire pas une confiance absolue?

— Parfaitement; il est évident que...

— Que ce n'est pas ma femme que je suis, mais bien mes diamants et mes perles. Parbleu! ce drôle n'aurait qu'à choisir son moment et me voler une fortune de prince.

— Mais tes domestiques?

— De beaux imbéciles, ma foi! Je compte plus sur mon épée que sur toute ma maison. Si j'avais le temps, je te dirais à ce sujet une excellente fable d'un auteur français appelé La Fontaine, qu'il a intitulée, je crois, *l'Œil du Maître*. Mais ne parlons plus de cela. Te voilà édifié à présent sur la question de ma jalousie, c'est là l'essentiel. L'heure s'envole, le plaisir nous appelle là-bas, et Carmen nous attend.

(Sémaphore.)

Chronique.

Dans sa séance du 1^{er} de ce mois, la société de médecine de Lyon a décerné, par la voie du concours, une médaille en or au docteur Gerbaud, en récompense de son travail sur les maladies qui affligent les ouvriers en soie de notre ville.

— Un bateau chargé de sacs de farine a péri mardi sur la Saône, près de l'île Barbe.

— La Saône a augmenté depuis hier de 20 centimètres; elle est aujourd'hui à 4 mètres 20 centimètres à l'échelle d'étiage.

— La Faculté ouvrira sa 2^e session d'examen pour le baccalauréat le lundi 5 janvier prochain.

— On achève en ce moment, au Palais des-Arts, la restauration du magnifique tableau du Pérugin, représentant l'Ascension de Jésus-Christ en présence des apôtres.

— Une scène terrible s'est passée, il n'y a pas long temps, dans les environs de Lyon, du côté de Bourgoin. Trois sœurs de quinze à vingt ans travaillaient aux champs, séparées les unes des autres, lorsque tout-à-coup un homme très mal famé dans le pays s'approche de l'une d'elles, l'enlève malgré ses cris, la porte dans un petit bois, et là essaie de lui faire subir les violences les plus outrageantes. La victime se débat, et alors le forcené la frappe pour la vaincre et lui impose silence.

Cependant les deux autres jeunes filles, qui avaient entendu des cris, se réunissent et recherchent leur troisième sœur. Une vive inquiétude les agite lorsqu'elles ne la retrouvent plus là où elles l'avaient laissée. Quelques gémissements parviennent de nouveau à leurs oreilles; elles courent dans la direction d'où ils sont partis, et elles découvrent enfin l'horrible vérité; elles aperçoivent leur sœur succombant sous les efforts du ravisseur et portant des marques de sang au visage. Elles se précipitent, atteignent le misérable, et l'une d'elles lui porte un coup d'un instrument tranchant qui lui servait à son travail; le fer pénètre profondément, le malfaiteur tombe, un nouveau coup lui est porté, et il est achevé d'un coup de pierre que lui jette sur la tête celle des deux sœurs qui n'avait point d'arme.

La justice a été informée; mais, après de sévères investigations sur la conduite des jeunes filles, il a été décidé qu'aucune poursuite ne serait dirigée contre elles.

Nouvelles diverses.

Une expédition va être dirigée sur la rivière du Sénégal au mois de février prochain; elle se composera du vapeur le *Phoque* et des bricks *l'Aleçon* et *la Comète*. Cette expédition aura pour but de compléter les reconnaissances faites sous le précédent gouverneur, et de contracter des traités avec plusieurs souverains importants de ces pays, et notamment avec le roi de Tambo et les chefs des îles Bilbos et Morfil, qui, malgré leur éloignement, ont demandé plusieurs fois d'entrer en relations avec nous. Le gouverneur doit s'occuper aussi de régulariser le commerce de la gomme en créant sur le fleuve un corps spécial de douaniers, et en établissant de nouveaux règlements pour les redevances à payer aux chefs de tribus. L'expédition du mois de février sera fort importante; elle s'avancera jusqu'aux cataractes de Govine, le dernier point navigable du fleuve, à l'endroit où il reçoit les eaux du Kakoro, du Bafing et de la Falémé, qui a été récemment remontée par la commission d'exploration du Bambouk.

— Un double assassinat vient d'être commis à Neuilly. Voici sur cette affaire les détails qui résultent de l'instruction commencée par M. Brochaut de Villiers, substitut du procureur du roi, et M. Picot, juge d'instruction.

L'assassin, François Querruel, plus connu sous le simple nom de François, était le maître-compagnon de M. Roussel, entrepreneur de maçonnerie, et il craignait que Rollet, dont leur patron avait plus d'une fois apprécié l'exactitude et l'habileté, ne le déposât de cet emploi.

En effet, Rollet, depuis peu, avait été chargé directement par le commis de M. Roussel d'exécuter certains travaux au château de Neuilly, et lorsqu'il avait voulu s'y mettre, le jour même du crime, François l'avait repoussé en lui disant : « Vous ne travaillerez pas ici tant que j'y serai. Vous tentez une chose qui ne réussira pas. »

Cette querelle cessa pour un moment; mais, reprenant ensuite avec plus de vivacité, François ajouta : « Vous êtes un lâche, un fainéant; mais, si je ne prospère pas, vous ne prospérerez pas non plus. Avant peu on verra la fin. »

Quelques heures après le malheureux Rollet périsait sous les coups de cet homme implacable.

François se trouvait, en outre, poussé par un autre motif de haine plus dangereux que le premier. Lorsqu'il était venu à Neuilly, il avait été suivi par une jeune fille de 19 à 20 ans, qui n'a été connue jusqu'à présent que sous le nom de Césarine-Isabelle. Il crut, à tort ou à raison, que Rollet, qu'il trouvait toujours sur son chemin, avait eu des rapports avec sa maîtresse, et la jalousie envenima davantage les sentiments haineux qui dévoraient son cœur.

C'est sous cette cruelle impression que ce misérable a d'abord présumé au meurtre de sa maîtresse pour arriver à celui de son rival, puis il a quitté Neuilly.

Voici la manière dont le gendarme Gilbert a découvert le cadavre de Césarine :

La maison où ces deux crimes se sont commis appartient à M. Roussel, qui en laisse la jouissance à ses ouvriers pendant la durée des travaux. Césarine n'y demeurait pas, mais elle y venait fréquemment.

Au moment du meurtre de Rollet, on chercha partout cette fille pour obtenir d'elle des renseignements, et on ne la trouva pas.

L'autorité, prévenue du meurtre de Rollet, pensa que l'assassin, François Querruel, n'était allé à Paris que pour établir un alibi, et, d'après cette supposition, un gendarme fut installé dans la maison pour s'emparer de lui dès qu'il rentrerait.

Ce gendarme, nommé Gilbert, se trouvant seul, voulut chercher s'il ne découvrirait pas d'autres indices du crime. Il parcourut donc la maison dans toutes ses parties, et, étant descendu en dernier lieu à la cave, il crut reconnaître que la terre avait été remuée dans un coin, sur un espace de deux mètres, et qu'on l'avait ensuite tassée.

Pour éclairer ce fait, le gendarme alla chercher une pioche et creusa. Arrivé à une profondeur de trente centimètres, il découvrit bientôt, non sans un sentiment d'horreur, le cadavre d'une jeune fille, qu'il acheva d'attirer à lui.

Ce cadavre a été reconnu pour celui de la maîtresse que se disputaient Rollet et François. On ne l'avait pas vue, en effet, depuis quelques jours, et sa disparition inspirait déjà des inquiétudes et des soupçons.

L'endroit où cette malheureuse fille avait été enterrée se trouvait recouvert de douves de tonneaux. Le corps de Césarine n'était revêtu que d'une chemise. Le docteur Soyer, médecin de Neuilly, a reconnu qu'elle avait péri par strangulation, et il a fait remonter

sa mort au dimanche, veille du jour où Rollet a été assassiné par la même main.

François, jusqu'à présent, a échappé à toutes les recherches; on suppose toujours qu'il s'est suicidé, et c'est une opinion que la violence et l'énergie de son caractère rendent probable.

Il est une circonstance qui mérite d'être signalée, c'est que François ainsi que Rollet étaient deux ouvriers excellents, dont on admirait le zèle et la conduite régulière. Le premier avait 1,200 fr. placés à la caisse d'épargne, et le second 700 fr. On a trouvé leurs livrets déposés à la mairie de Neuilly.

— On écrit de Saint-Pierre (Martinique), le 10 novembre :

« Notre place est dans un triste état. La faillite Claverie, Chalvin et C^e, et celle d'Oculy ont fait le plus grand tort ici; ils sont en prison, sous l'accusation de banqueroute frauduleuse. Autre faillite, celle de Lapoujade, et puis quatre ou cinq petits marchands du bord de mer qui ont aussi fait faillite ou attermyé à l'Amiable. Puis encore, avant-hier, on a annoncé la faillite de Laurent Grand, gendre de M^{me} V..., qui entraîne d'autres personnes. Grand était malade; dans la nuit d'avant-hier, il s'est jeté par la fenêtre du deuxième étage de sa maison, et est mort dans la journée d'hier. Tous ces événements arrêtaient les affaires. On était bien loin de s'attendre à cette dernière faillite. »

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE.

Les cortès espagnoles ont été ouvertes le 15 décembre par la reine en personne avec le cérémonial accoutumé. Voici le discours que la reine a prononcé à cette occasion :

« Messieurs les sénateurs et députés,

« Pendant le court délai écoulé depuis la clôture de la dernière session, il n'est survenu aucune altération notable dans les relations du royaume avec les autres puissances.

« Les négociations entamées avec le saint-siège se continuent. Les ratifications du traité conclu avec l'empereur de Maroc, ainsi que du traité de reconnaissance, paix et amitié conclu avec la république du Chili, ont été échangées pendant cet intervalle. Un accident inattendu a empêché que le traité récemment conclu avec la république de Venezuela ne fût également ratifié. Les liens nombreux qui unissent l'Espagne à ces états ne peuvent manquer de contribuer à ce que les relations établies entre les deux parties ne soient à la fois intimes et avantageuses.

« Le désir de protéger et d'activer par ce moyen, ainsi que par d'autres voies, notre navigation et notre commerce, en vivifiant l'agriculture et l'industrie, est un nouveau stimulant qui appelle ma sollicitude sur les progrès de notre marine, qui commence à se relever de sa langueur et de son abatement; les provinces d'outre-mer, si dignes par leur loyauté et sous d'autres rapports que je veille avec un vif intérêt à leur tranquillité et à leur prospérité, n'ont pas moins de droits à ma sollicitude.

« En ce qui concerne la Péninsule, on est parvenu à maintenir l'ordre et l'obéissance aux lois, et si quelques tentatives ont été faites pour amener des bouleversements fâcheux, qui formaient un caractère des temps passés, toutes sont venues se briser contre la vigilance et la fermeté des autorités, contre la fidélité de l'armée, dont la subordination et la discipline peuvent servir de modèle, et contre l'excellent esprit des populations, fatiguées de révoltes et jalouses de jouir complètement des bienfaits de la paix à l'ombre du trône et sous la protection d'institutions tutélaires.

« Afin d'assurer la possession de biens si précieux, des lois organiques ont été établies en vertu de l'autorisation que vous avez concédée à mon gouvernement. Nous devons nous féliciter que le succès ait répondu à nos espérances, car la nation se trouve aujourd'hui dotée de lois dont l'absence s'était fait sentir pendant longues années, sans que, pour les établir, il ait fallu triompher d'autres difficultés que des difficultés naturelles, et déjà ces lois ont commencé à porter des fruits en faveur du bon régime et gouvernement de l'état.

« En même temps que cette réforme, la plus capitale et la plus urgente, il en a été pratiqué d'autres plus ou moins importantes, tant dans l'instruction publique et dans l'administration de la justice que dans divers départements. Mon gouvernement s'est également voué à mettre à exécution le plan de finances que vous avez voté dans la dernière législature, et malgré les obstacles qu'entraîne avec soi toute réforme, surtout en matière d'impôt, je puis vous assurer avec satisfaction que ce plan est en voie d'exécution dans presque toutes ses parties.

« Dans les budgets qui seront soumis immédiatement à votre examen, vous trouverez les réductions et améliorations qui ont paru nécessaires dans ce plan; le temps et l'expérience feront connaître les défauts qu'il serait indispensable de corriger, et ils feront en même temps disparaître ceux qui sont inévitables dans une exécution rapide, et qui sont les accessoires obligés de l'établissement d'un nouveau système. Quelques uns des maux et préjudices causés par la loi des tarifs décrétée en l'année 1841 étant déjà connus, le gouvernement proposera ce qui conviendra pour y remédier; il s'adressera également à vous pour toutes les mesures ayant pour objet d'augmenter la richesse publique et de fortifier le crédit de la nation.

« On vous présentera aussi un projet de loi dans le but important de doter d'une manière stable le culte et le clergé.

« Telles sont, Messieurs les sénateurs et députés, les principales matières qui vont être soumises à vos délibérations. Je compte, comme toujours, sur vos lumières et votre bonne volonté, dont j'ai déjà reçu des preuves non équivoques. Le plus grand et le plus difficile est fait; il ne s'agit plus que de perfectionner l'œuvre. Dans la dernière législature, vous avez introduit dans la constitution les réformes indispensables pour concilier convenablement les prérogatives de la couronne et les droits de la nation. Vous avez autorisé mon gouvernement à établir les lois organiques, afin que la machine politique eût une action et un mouvement libres et faciles. Vous avez décrété enfin un nouveau plan de finances, afin de mettre un terme au désordre qui consumait avec peu de profit les ressources abondantes de l'état.

« Maintenant, il vous appartient d'examiner le résultat de vos résolutions antérieures et de faire les améliorations qui conviendront. Si l'entreprise que vous allez exécuter est moins hardie et moins brillante, elle n'est pas moins utile et glorieuse. Vous aurez besoin de tout votre zèle et de toute votre persévérance pour aider mon gouvernement dans le louable but de régler les finances et l'administration de l'état, qui doivent naturellement se ressentir d'un dérangement si long et si funeste.

« Toutefois cette œuvre importante ne sera pas au-dessus de vos forces, si vous l'entrez, comme je l'espère, vous confiant en la protection de la divine Providence, et avec l'ardent désir d'ajouter ce nouveau service à tous ceux que vous avez déjà rendus au trône et à la patrie. »

M. Castro y Orozco, candidat ministériel à la présidence, paraît devoir l'emporter à une forte majorité sur M. Pacheco, dont les

Si, en effet, l'émir a fait périr Bou-Maza par le motif qu'on assigne, il ne peut manquer de chercher à se débarrasser des trois autres soi-disant sultans. Si les Moudja-Hedins ne s'entendent pas mieux entre eux, cela rendra notre tâche plus facile, puisque Abd-el-Kader se charge de punir les fauteurs de révolte avec plus de sévérité et de promptitude peut-être que nous ne le ferions nous-mêmes.

Nous apprenons aussi que M. le maréchal duc d'Isly a coupé, au sud de Tiaret, une émigration considérable que l'émir avait poussée vers l'Ouest, et qu'il a exécuté une énorme razzia. Au commencement de ce mois, M. le lieutenant général de Lamoricière a atteint sur l'Oued-el-Haddad supérieur, non loin de Fortassa, l'émigration des Temaznia; sa cavalerie a atteint les fuyards, et, après un engagement où une quarantaine d'ennemis ont été tués, tout est tombé en notre pouvoir. Cette tribu a été renvoyée, après cette sévère leçon, en arrière de Mascara, dans son pays, auprès d'El-Bordj. M. le lieutenant général de Lamoricière a ensuite battu sur le plateau de Medroussa les quatre sultans dont il a été question précédemment; ils couvraient avec 500 cavaliers environ l'émigration des Hachems-Chegaras et dépendances.

Cet événement a décidé les Hachem-Garabas, puis les Hachem-Chegaras à venir demander l'aman. Si, en effet, le véritable Bou-Maza a péri, l'échec dont nous venons de parler a pu contribuer à ce résultat, les indigènes étant assez disposés, dans la mauvaise fortune, à s'en prendre aux chefs qui les y ont entraînés.

L'affaire que M. le général Cavaignac a eue au village de Khemis a amené la soumission de plusieurs tribus et a rendu les communications libres autour de Tlemcen.

Des lettres d'Orléansville confirment la nouvelle donnée plus haut que le véritable Bou-Maza, ce personnage qui exerçait une si grande influence sur les tribus du centre, a été pris par le kaïd d'une tribu alliée de la France et fusillé sur-le-champ; les mêmes lettres contiennent encore des nouvelles intéressantes touchant le mouvement d'Abd-el-Kader, que l'autorité croyait à tort reparti pour l'Ouest.

Le 11 décembre, Abd-el-Kader a couché dans une tribu campée à dix lieues d'Orléansville. Informé de ce fait, M. le colonel Saint-Arnaud, en cours d'opérations avec sa colonne près de Tenez, est parti le 12 pour Orléansville, où il s'est rendu à marches forcées; arrivé la nuit suivante avec sa cavalerie et une partie de l'infanterie, cet officier supérieur, qui s'attendait sans doute à une attaque de la part de l'émir, avait tout disposé pour le recevoir; mais on apprit bientôt qu'Abd-el-Kader, qui était venu dans ce pays pour encourager ses partisans, n'avait nullement l'intention de nous attaquer, et qu'il venait de s'éloigner, marchant avec son goum dans la direction du sud. Ainsi l'émir est insaisissable; il parvient, en évitant nos colonnes, à se montrer successivement sur tous les points, ce qui ne contribue pas peu à entretenir l'agitation.

La situation s'est améliorée entre Tenez et Orléansville. Le colonel de Saint-Arnaud a opéré contre les tribus campées entre ces deux villes, et qui, fatiguées d'être brûlées, pillées et battues, se rendent à discrétion. Les communications, long-temps coupées, redeviennent faciles.

— Une tentative d'assassinat a été commise sur un zouave, dans la gorge de la Chiffa, dans la soirée du 11 courant. Ce militaire a été trouvé blessé d'un coup de feu à la main et de deux coups de yatagan à la tête par des voitures qui se rendaient au camp de la Chiffa. Ils l'ont recueilli et lui ont prodigué toute espèce de soins. Un d'eux, le sieur Renaudin, ex-chasseur d'Afrique, a montré beaucoup de sang-froid et d'énergie dans cette circonstance: il a désarmé deux Arabes suspects et arrêté un troisième qu'il a amené à Blidah, attaché à sa voiture.

— Les prisonniers ont cherché à s'évader de la prison civile en perçant un mur donnant sur la rue Barberousse; au moment où ils allaient s'échapper, le factionnaire a crié, et le gardien de la prison est arrivé assez à temps pour les arrêter dans leur course. Ils avaient tous limé les fers qu'ils avaient aux pieds.

Le fameux Miquel Roch, condamné à vingt ans, se trouvait parmi eux. M. Lemaire, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, s'est immédiatement transporté sur les lieux.

Convention belge.

On lit dans un journal de Bruxelles :

« Si nous sommes bien informés, nous avons acquis le droit d'importer en France, sous les conditions actuelles, le maximum de la quantité des fils que nous y avons importés depuis 1842. Ce que nous y expédierons de plus que ce maximum, fixé à deux millions de kilogrammes, aurait à payer un droit accru de 5 0/0 en deçà de la limite de trois millions, et de 8 0/0 au delà de cette limite. Quant aux toiles, une marge assez large, beaucoup plus large que celle que nos importations en France ont pu remplir sous l'empire de la convention du 16 juillet, nous serait donnée également, et ce qui est plus important, ce qui donnerait à cette concession une réalité qu'elle n'eût pu avoir dans l'état actuel des choses; l'administration française consentirait à modifier l'application de cette loi funeste, qui, en provoquant le déclassement de nos toiles, en a, depuis quelques années, restreint la vente dans une mesure si préjudiciable à nos intérêts. Dorénavant les fractions de fils qui, après une application unique et arbitraire du compte-fils, faisaient imposer à nos toiles des taxes sans rapport avec leur valeur réelle, n'exerceraient une influence sur le classement que pour autant que l'existence en serait constatée sur toute l'étendue des pièces. Il faudra appliquer le compte-fils aux deux extrémités et au milieu, et c'est seulement dans le cas où la fraction de fil apparaîtrait clairement trois fois, qu'elle serait comptée comme un fil entier.

« Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de cette modification de l'amendement Delespaul; tous ceux qui ont quelque connaissance en cette matière sauront l'apprécier et conviendront avec nous qu'elle suffit, à elle seule, pour donner à notre commerce de toiles en France un développement inespéré.

« Nous ne parlons pas d'autres concessions moins importantes que le nouveau traité nous assure également, dit-on. Les droits qui pèsent sur nos machines réduits, les entraves qui s'opposaient à la vente de nos ardoises sur le marché français levées, la réciprocity de traitement assurée à nos paquebots dans les ports de la France, voilà, si nous ne nous trompons, quelques uns des avantages que la convention du 13 décembre nous garantit en retour des faveurs qui y sont stipulées au profit de certaines industries françaises.

« Nous n'avons pas besoin de dire que parmi ces industries figurent au premier rang les soieries et les vins. Les privilèges dont ces produits jouissent aujourd'hui en Belgique leur sont conservés. La faveur plutôt nominale que réelle qui, pour le déchet, était accordée au sel de France, est étendue en proportion de la réduction que lui avait fait subir la dernière loi votée dans notre pays sur cette matière. Les tissus et les fils de laine de provenance française verront aussi s'adoucir, en partie, les rigueurs du tarif dont les avait frappés l'arrêté du 11 juillet. Nous disons en partie, car, si pour les fils l'ancien droit est rétabli, pour les tissus, au contraire, le droit nouveau n'est réduit que de 25 0/0, ou plutôt de 9 0/0 seulement si on porte en ligne de compte les 16 0/0 additionnels. »

Nous ne croyons pas à de telles concessions. Nous savons que nos intérêts industriels sont toujours destinés à payer les intérêts politiques; mais, cette fois, le sacrifice serait trop grand. Les chambres protesteraient probablement; et si les chambres ne protestaient pas, ne déchiraient pas un tel traité, il n'y aurait plus qu'à baisser la tête et à gémir. Mais un pays ne tarde pas à se lasser de telles fautes.

prétentions sont appuyées par l'opposition. La session s'annonce, en général, sous des auspices favorables pour le cabinet Narvaez.

TAITI.

On a reçu par la voie des Etats-Unis des nouvelles de Taïti qui vont jusqu'au milieu du mois d'août. On sait que celles que nous avons données ces jours derniers, d'après l'Océanie Française, s'arrêtent au 22 juin.

Le vaisseau anglais Collingwood, sous le commandement de l'amiral Seymour, était arrivé à Papeïti et avait salué le pavillon du protectorat.

Nous devons penser que cette démarche solennelle de la part de l'Angleterre aura mis fin à la fâcheuse situation que l'espoir des rebelles dans l'intervention britannique avait jusque-là prolongée. Toutefois le journal américain auquel nous empruntons cette nouvelle n'y ajoute aucun détail.

On assure que l'amiral anglais a reçu l'ordre de se porter sur la côte de l'Orégon pour y opérer, s'il en est besoin. On sait que le gouvernement des Etats-Unis a expédié la frégate le Congress, commodore Stockton, pour surveiller, dans la mer Pacifique, les mouvements de la division anglaise.

La corvette des Etats-Unis le Levant est partie des îles Sandwich pour la Californie et la côte ouest du Mexique. La frégate Savannah était attendue à Oahu, où la corvette Varren, venant de San-Pedro de Californie, devait venir la rejoindre.

MEXIQUE.

Les nouvelles du Mexique sont toutes à la paix. Le général Pare-dès a écrit au gouvernement central qu'on pouvait compter sur lui pour le cas où il serait fait une illégale opposition à cet arrangement amiable avec les Etats-Unis.

L'ordre régnait à Monterey, dans la Californie, le 30 septembre dernier. On y attendait du Mexique des troupes et un nouveau gouverneur.

Le capitaine du brick de guerre américain Saint-Mary, arrivé à Pensacola, rapporte qu'il a fait voile de Vera-Cruzen même temps que la corvette anglaise Eurydice, qui se rendait à la Havane, ayant

à son bord M. Alley de Cypre.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Les funérailles de M. Barthélemy-Antoine Riboud, lieutenant à l'état-major du génie, décédé à Montpellier le 18 de ce mois, auront lieu à Lyon le vendredi 26 décembre, à midi précis. On se réunira à l'église de Saint-Pierre, où le corps a été déposé. Les personnes qui n'auraient point reçu de billets d'invitation sont priées de regarder le présent avis comme devant en tenir lieu.

PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET. — Le rapport approuvé par l'Académie royale de Médecine sur ces pilules ne laisse aucun doute sur les avantages qu'elles présentent pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments affaiblis soit par l'âge, soit par les maladies. Aussi les médecins les prescrivent-ils de préférence à tous les autres ferrugineux.

On devra rejeter comme contrefaite toute préparation qui serait offerte sous la dénomination de Pilules de Vallet, et qui ne porterait pas sur l'étiquette la signature Vallet. — Dépôt à Lyon, chez M. André, pharmacien, place des Célestins; et chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; à Rive-de-Gier, chez M. Rigaut; à Tarare, chez M. Michel; à Thizy, chez M. Bouvier.

LA PATE DE GEORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. 65 et c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOUSRY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.

Bulletin de la Bourse de Paris du 22 décembre 1845.

Avant la bourse, le 3 0/0 était à 82 10, sur la nouvelle que Robert Peel était chargé de composer le ministère. Au parquet, le 3 0/0 a ouvert à 81 05, et pendant toute la bourse il est resté flottant entre 82 05 et 81 90, qui a été le cours de clôture au parquet. A quatre heures, il était à 81 87 1/2. Les affaires ont été assez actives.

Table of railway fares (CHEMINS DE FER) listing routes like Saint-Germain, Versailles, Paris to Orléans, etc., with prices in francs and centimes.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 24 décembre.

Table of current and future exchange rates (COMPTANT, FIN COURANT, 15 PROCHAIN) for various cities like Avignon, Paris, Orléans, etc.

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n^o 42.

VENTES JUDICIAIRES.

Le samedi vingt-sept décembre 1845, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place des Cordeliers, à Lyon, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que secrétaires, garde-robes, banque, chaises, glaces de différentes grandeurs, commodes, table à thé, lavabo, divan, pendule, etc., etc. (1891)

Même étude.

Le lundi vingt-neuf décembre 1845, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place Lévis, à Lyon, à la vente aux enchères publiques et au comptant de plusieurs glaces pouvant servir pour salon et café, avec cadres et sans cadres, de différentes grandeurs. (1892)

Même étude.

Le lundi vingt-neuf décembre 1845, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place Lévis, à Lyon, à la vente aux enchères publiques de meubles meublants, tels que bureau plaqué en acajou, lits en bois de noyer, commodes en bois de noyer, commodes plaquées en acajou, garde-robe, six bois de lit plaqués en acajou, tables de jeu, consoles plaquées, tables de nuit plaquées, etc., etc. (1893)

A VENDRE Un fonds de bonneterie et de mercerie, situé à l'angle d'une rue la plus fréquentée de Lyon. S'adresser à M^{me} Mathevet, place de la Platière, n. 2, au 4^e. (41)

A LOUER de suite pour 500 f., rue de l'Archevêché, n. 2. — Appartement de cinq pièces, au 2^e, avec vue sur Fourvières et sur les quais. S'adresser à M. Nillou, avoué, place des Terreaux. (2352)

AVIS. M. VESSIER, marchand de paniers en gros et en détail, rue Vieille-Monnaie, passage Thiaffait, est actuellement rue du Commerce, n. 12, du côté du Jardin des-Plantes. (1113)

CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON.

Le conseil d'administration du chemin de fer de Marseille à Avignon prévient MM. les actionnaires de la Compagnie que le neuvième dixième sera mis en recouvrement le 1^{er} janvier 1846.

Les porteurs des titres de la Compagnie sont en conséquence prévenus qu'ils doivent se présenter à la même date pour régulariser leur position au bureau de la compagnie, grande rue des Feuillants, n. 7, maison Nivière.

Les bureaux seront ouverts pour cette opération depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures. (1112)

OBJETS D'ETRENNES

En beau plaqué première qualité, pour tout le service de table, tels que réchauds riches et simples, porte-huiliers, porte-carafes, cafetières, flambeaux, sucriers, bouts de table, girandoles, soupières, etc., etc.

Nouveau genre

de couverts argentés, d'après les procédés de M. de Ruolz, d'une beauté et d'une solidité égales à l'argent, sans aucune exception. On garantit 60 grammes d'argent par douzaine.

Autre genre

de couverts de 1 fr., 2 fr. et 3 fr. pièce; cuillères à café et à potage de différents prix. (6090) Au grand s, rue Saint-Côme.

Librairie de PROSPER NOURTIER, rue de la Préfecture, 6.

ÉTRENNES LITTÉRAIRES.

LES REINES DE FRANCE. Un beau vol. illustré d'un grand nombre de portraits. CONTES DE NODIER. Un vol. illustré de 10 belles gravures à l'eau-forte. NOUVELLES GENEVOISES de Toppffer. Un vol. illustré d'un grand nombre de vignettes. L'IRLANDE AU XIX^e SIÈCLE, illustrée par 64 gravures sur acier. Un beau volume in-4^o. ŒUVRES CHOISIES DE GAVARNI. Un beau vol. orné de 80 dessins. LA BRETAGNE, par Pitre-Chevalier. Un vol. illustré de beaux dessins et vignettes. JÉRÔME PATUROT à la recherche d'une position sociale. Un vol. grand in-8^o, orné d'un grand nombre de gravures et vignettes. LES PRÊTRES ILLUSTRÉS. Un beau volume orné d'un grand nombre de gravures. LES FAITS MÉMORABLES DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par Michelout. Un beau volume illustré de 120 belles vignettes de Victor Adam. L'ÉDUCATION MATERNELLE, par M^{me} Amable Tastu. Un beau livre illustré, dédié à toutes les mères.

ASSORTIMENT DE BEAUX LIVRES ILLUSTRÉS

dans tous les genres, pour tous les âges et de tous les prix.

RELIURES ET CARTONNAGES.

LIVRES D'HEURES ET PAROISSIENS,

avec reliures ordinaires, en chagrin et en velours, garnis de fermail.

Collection complète des volumes publiés dans le format in-18, dit Charpentier.

Souscription à toutes les publications nouvelles.

Dépôt de livres étrangers.

(1114)

CARTE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER DE FRANCE

Au prix de 2 f. coloriée.

Se vend chez M. Philippe BAUDIER, bureau d'abonnement aux journaux, rue Saint-Dominique, n. 11. (1103)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

DU Docteur CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6152)

COPAHINE-MÈGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Cullerier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, aussi les premiers met. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques et maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (5160)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENoble, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAÏN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts: à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (4242)

CHOCOLAT DESBRIÈRES

Purgatif à la Magnésie.

Efficace et très agréable à prendre, il a l'aspect et la saveur d'un bon chocolat. On le prend avant, pendant et après le repas, sans rien changer à sa manière de vivre. Pris à petite dose, il détruit la constipation avec la plus heureuse efficacité. — Prix: 1 f. 50 c. la boîte. Seul dépôt à la pharmacie BOUCHU, place du Change. (Voir la Gazette des Tribunaux.) (36)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50, Préparé au Mou de Veau.

Ce sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule toupette de ce sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 3 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (4286)

Grande fabrique de Chocolat à la vapeur.

M. ANTOINE VALLARINO FILS, de Perpignan, vient d'établir une fabrique de Chocolat à la vapeur. Il a jugé inutile de chercher à démontrer la différence qui existe entre le chocolat à la vapeur et le chocolat fabriqué à la pierre, puisque cette question a été déjà débattue et décidée en faveur de la fabrication à la vapeur, tant à cause de la propreté du travail que de l'excellence et de la finesse des produits; mais une chose sur laquelle il ne saurait trop insister, c'est qu'il est parvenu à concilier la supériorité du chocolat et l'économie des consommateurs, puisque, toutes choses d'ailleurs égales, on obtient un rabais de 50 c. par 500 grammes. Aussi la vogue extraordinaire qu'a obtenue la nouvelle fabrication dans un pays qui passe pour fournir le meilleur chocolat, et qui, par conséquent, doit se montrer extrêmement difficile là-dessus, l'a promptement décidé à se mettre en relation avec tout le Midi de la France et à établir des dépôts dans les villes les plus importantes.

M. Antoine VALLARINO fils a donc l'honneur de prévenir les consommateurs qu'ils trouveront chez M. Chabod fils, rue Saint-Dominique, 11, à Lyon, de toutes les qualités de chocolat dont le détail suit:

PRIX DES DIVERSES QUALITÉS DE CHOCOLAT

AU DEMI-KILOGRAMME.

Table listing chocolate products and prices: Chocolat bon ordinaire, cannelle (1 f. 20 c.), mi-fin, cannelle (1 f. 75), fin, cannelle (2 f. 25), superfin, cannelle (2 f. 50), superfin, vanille (2 f. 50), extra-fin, santé (2 f. 75), extra-fin, cannelle (3 f.), extra-fin, vanille (3 f.).

NOTA. — On trouvera des tablettes de 125 et 250 grammes. (6914)

BON CONSEIL.

Les personnes qui, dans cette saison humide et froide, ne peuvent avoir chaud aux pieds malgré toutes les chaussures improvisées jusqu'à ce jour, sont conseillées d'aller à la grande manufacture de pantoufles, rue du Palais-Grillet, n. 15. Elles y trouveront des chaussures en caoutchouc de toutes grandeurs, tout ce qu'il y a de plus imperméable et de plus chaud, à des prix modérés. (26)

CAOUTCHOUC MANUFACTURE

De FURTZ SOLLIER.

Rue des Célestins, n. 6.

Manteaux, paletots, cabans, twines: Pour hommes, à 25 f. et au dessus. Pour enfants, à 12 f. et au dessus. Dépôt chez M. Prost, chapelier, rue Lafont, n. 2, au même prix qu'en fabrique. (4984)

SIROP PHLENTÉRIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 48.

Ce sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 50, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupettes de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)